

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 11 2022

DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0542 960 864****Nom**(en entier) : **H2WIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Gendarme 4 - 1400 Nivelles****Objet de l'acte : Nominations**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de la société à responsabilité limitée « CHRISTOPHE REMON & CO » en qualité de commissaire pour un terme de trois ans (exercice comptable 2022, 2023 et 2024) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Cette dernière société a désigné Monsieur Christophe REMON, Réviseur d'Entreprises pour la représenter dans l'exécution de ce mandat.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 7.530,00 €, hors TVA, débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation.

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Nicolas Lengelé collaborateurs au sein de BDO Experts-comptables & conseillers fiscaux, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0438.475.137 (RPM Bruxelles – tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge.

Pour Extrait conforme

Déposé en même temps : un exemplaire original du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Février 2022

Nicolas Lengelé - BDO EXPERTS COMPTABLES & CONSEILLERS FISCAUX,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).